



**HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Nouméa, le 29 août 2022

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **L'ÉTAT TRIPLE SON AIDE AUX ÉTUDIANTS QUI EN ONT LE PLUS BESOIN**

Particulièrement affectés pendant la crise sanitaire, les étudiants calédoniens, qu'ils soient hébergés en résidence universitaire ou non, sont pour certains confrontés à des situations de grande précarité. Ainsi pour les soutenir, l'État, au travers du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), a décidé de plus que tripler, en 2022, les fonds alloués aux aides d'urgence aux étudiants, portant le montant de sa subvention de 24.000 à 75.000 € soit quasiment 9 millions F.CFP.

Cet effort, issu d'échanges nourris entre la présidence de l'UNC et le CNOUS, permet de rapprocher progressivement des standards nationaux le montant disponible pour les étudiants en Nouvelle-Calédonie.

Cette subvention de près de 9 millions F. CFP abonde le fonds d'aide d'urgence du dispositif des aides spécifiques que les étudiants peuvent solliciter en cas de graves difficultés financières. Elle est vouée dans les prochaines années à atteindre le niveau des aides disponibles en métropole. Le nombre d'étudiants bénéficiaires va pouvoir ainsi augmenter lui aussi sensiblement afin de répondre aux situations les plus sensibles.

L'an dernier 123 étudiants et étudiantes avaient bénéficié de cette aide d'urgence, de façon ponctuelle ou sous forme d'avance remboursable avec le soutien de la Maison de l'étudiant (MDE), opérateur du dispositif. Cette année, avec le triplement de la dotation de l'État, les aides pourront bénéficier à davantage d'étudiantes et étudiants voire être annualisées pour les cas qui le justifient. Environ 250 à 350 étudiants pourront cette année être soulagés de leurs graves difficultés financières afin de pouvoir poursuivre plus sereinement leurs études supérieures. Un progrès indéniable au bénéfice des étudiantes et étudiants dont se félicitent l'UNC et les services de l'État ayant instruit ce dossier.

Contact presse  
Bureau de la communication interministérielle

Tel : (+687) 26 64 22 – (+687) 77 71 93  
Mail : [communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:communication@nouvelle-caledonie.gouv.fr)  
[www.nouvelle-caledonie.gouv.fr](http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr)

1 rue du Maréchal FOCH, BP C5,  
98 844 Nouméa Cedex